



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 28 août 2019

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

Mairie de Saulny
9 rue de l'Église
57140 Saulny

Affaire suivie par Michaël Gamarde
michael.gamarde@moselle.gouv.fr
03 87 34 34 31

Objet : Dossier de déclaration – Construction d'une maison d'habitation rue du Moulin sur la commune de Saulny

Réf : Y:\Dossiers instruits_en cours\Travaux sur cours d'eau\SAULNY

P.J : Dossier de déclaration
Récépissé de déclaration
Courrier de notification

Madame le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Construction d'une maison d'habitation rue du Moulin sur la commune de Saulny**

Ce dossier a été déposé par : SCI JOY
76– 25 rue de la Folie
57050 METZ

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du **récepissé de déclaration n°57-2019-00287** en date du 5 juin 2019, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du Service Aménagement
Biodiversité Eau

Olivier Arnould